

## Projet d'aménagement hydroélectrique d'Angliers par La Régionale inc.

Dossier : 6211-03-065

### Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 28 janvier au 14 mars 2003

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'aménagement hydroélectrique d'Angliers par La Régionale inc. a pris fin le 14 mars 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié le 15 janvier 2003 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 28 janvier au 14 mars 2003, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## **Le projet**

### **Justification et description**

Le projet d'aménagement hydroélectrique d'Angliers vise principalement à exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière des Outaouais. Le projet consiste à construire, à même les infrastructures du barrage des Quinze, une centrale hydroélectrique de 25 MW en rive droite de la rivière des Outaouais. La centrale serait localisée à 250 mètres de la structure de contrôle actuelle du barrage des Quinze. De plus, un pont serait construit au-dessus du canal d'aménée pour maintenir le lien routier, c'est-à-dire la route 391. La centrale abriterait quatre groupes turbines-alternateurs, d'une puissance de 6,25 MW chacun. La production énergétique moyenne annuelle a été évaluée entre 155 et 165 GWh.

Les travaux pourraient débuter en juillet 2003 et la mise en service de la centrale serait prévue pour la fin de 2004. Le coût total du projet est estimé à 55 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 28 janvier 2003)

### **Les préoccupations soulevées**

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE.

### **L'économie locale**

- La possibilité d'inscrire dans les contrats et les appels d'offre des mesures afin d'atteindre 60 % en retombées économiques locales ;
- La bonification des contrats locaux, en ce qui a trait à l'emploi et aux achats de biens et de services ;
- La possibilité que les constructeurs choisis offrent leurs services et leurs équipements pour d'autres travaux dans la municipalité pendant la période de construction de la centrale ;
- Les bénéfices locaux autres que les 4 emplois permanents ;
- La préservation des emplois déjà existants et leur intégration dans le projet ;
- Le partage possible des emplois avec le personnel de la municipalité d'Angliers.

## La qualité de l'eau

- La probabilité que le projet entraîne la formation d'algues ;
- La personne responsable du suivi s'il y a formation d'algues aux abords de la future centrale.

## Le projet

- Le temps d'aménagement de la nouvelle frayère et les modalités de suivi de celle-ci ;
- Le tracé de la ligne électrique (le long de la route 391) et le type de ligne (aérienne ou souterraine) ;
- La capacité de transport d'énergie de la ligne électrique.

## Autres questions

- Le temps nécessaire pour la prise de décision en ce qui a trait à la réalisation du projet ;
- L'influence des négociations concernant le développement des mini-centrales sur le projet à l'étude ;
- La reprise possible par le gouvernement fédéral de l'exploitation du barrage ;
- Le maintien de la voie de contournement après la construction de la centrale ;
- Le déplacement possible des zones de pêche en raison de la présence de la centrale.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Municipalité d'Angliers	14, rue de la Baie-Miller
Bibliothèque La Bouquine	50, rue Notre-Dame –de-Lourdes, Ville-Marie

## Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
31 janvier 2003	Le Journal de Montréal	
31 janvier 2003	La Presse	
31 janvier 2003	Le Journal de Québec	
3 février 2003		Le Reflet
3 mars 2003		Le Reflet

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
28 janvier 2003	Tous les médias régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue	150	Site gouvernemental et site du BAPE

## La séance d'information

<b>Date</b>	18 février 2003
<b>BAPE : Animation</b>	Karine Lavoie, conseillère en communication
<b>Accueil et prise de notes</b>	Robert Fournier, conseiller en communication
<b>Ministère de l'Environnement</b>	Gilles Lefebvre, chargé de projet
<b>Promoteur</b>	Colin Coolican, président, La Régionale inc. Gilles Bourgeois, chargé de projet, Génivar
<b>Assistance</b>	47 personnes
<b>Durée</b>	19 h 30 à 21 h 30

## **Les relations de presse**

Un représentant de la télévision communautaire de Notre-Dame-du-Nord (Télé 6 NDN) a assisté à la séance d'information. De plus, un journaliste de la station de radio CHLM (Radio-Canada Rouyn-Noranda) souhaitait connaître le déroulement de la séance d'information.

## **La revue de presse**

Outre les avis publics, une entrevue radiophonique a été réalisée par Radio-Canada (CHLM) avec le maire de la municipalité d'Angliers le mardi 18 février 2003.

Québec, le 19 mars 2003

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée de dossier  
En collaboration avec Robert Fournier, conseiller en communication